



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/108
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Route des Etangs – Port 4602, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4947 et en destinée à être utilisée pour le transport routier de fret de proximité.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS DELAUNAY SAS, Route de Paris – 27320 NONANCOURT, SIREN n° 305 350 456, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société TRANSPORTS DELAUNAY SAS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-152 portant sur la dépendance susvisée le 24/08/2020.

Description de la dépendance : Une parcelle de terre-plein d'une superficie de 6 443 m² environ.

Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 05/09/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 19-152 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.